



RÉUNION AU CAMBODGE

M. Lorne LaVigne (à gauche), ancien commissaire de la délégation canadienne auprès de la Commission internationale au Cambodge, photographié au Palais avec Son Altesse royale le prince Sihanouk, premier ministre du Cambodge, au cours d'une réunion portant sur certains aspects de l'activité de la Commission de surveillance de la trêve.

Cambodge a respecté son engagement à prendre toutes les mesures nécessaires pour réintégrer tous les citoyens dans la communauté nationale, sans distinction de personnes, et leur garantir la pleine jouissance des droits et des libertés prévus dans la constitution du royaume. Le Gouvernement a promulgué un troisième décret d'amnistie en faveur de certains anciens membres de la résistance.

Le quatrième chapitre traite de questions relatives à la frontière entre le Cambodge et le Vietnam; la Commission s'y déclare satisfaite de ce que le Gouvernement royal du Cambodge et le Gouvernement du Vietnam-Sud aient consacré des entretiens aux problèmes intéressant les deux pays.

Au chapitre de l'aide étrangère sous forme de matériel de guerre, de bases militaires ou par des alliances, le Gouvernement cambodgien a régulièrement fourni en 1956 l'état des munitions, des armements, des véhicules et du matériel de transmissions dont disposait l'armée royale khmère. Ayant examiné avec soin les renseignements fournis par le Gouvernement royal, les membres de la Commission ont été unanimes à les juger véridiques et inspirés par une volonté sincère et sérieuse de se soumettre aux conditions de l'accord de Genève.

En décembre 1956, la Commission a reçu une déclaration selon laquelle le Gouvernement cambodgien n'avait conclu aucun accord avec la République populaire de Chine ni ne se proposait de le faire. Selon des rumeurs ayant cours